

<http://ugtg.org/spip.php?article1921>



Communiqué du Comité international contre la répression

- Actualité -



Date de mise en ligne mercredi 23 janvier 2013

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Communiqué du Comité international contre la répression

Ce mardi 15 janvier 2013, une délégation du Cicr et de syndicalistes a été reçue au Ministère de la Justice par M. Eric Lafontaine, conseiller pour les affaires réservées auprès de Madame Taubira Ministre de la Justice.

Cette délégation composée de maître Hélène Rubinstein-Carrera, avocate honoraire, membre du bureau du Cicr, de Jean-Jacques Marie, historien, Président du Cicr, d'Alain Serre syndicaliste CGT, de Gérard Bauvert, journaliste, secrétaire du Cicr, est venue chercher des réponses aux questions posées lors d'une précédente entrevue avec M. Lafontaine le 24 octobre 2012, cela en relation avec la vague de répression anti-syndicale qui s'est abattue sur les militants syndicaux en Guadeloupe et particulièrement sur ceux de l'UGTG victimes de procès à répétition.

Les questions soulevées par la délégation ont porté une nouvelle fois sur le caractère inacceptable de l'utilisation des tests ADN à l'encontre des militants syndicalistes dans l'exercice de leur mandat, utilisation qui est une tentative de criminaliser l'action syndicale.

La délégation a souligné qu'une simple circulaire de la Chancellerie mettrait un terme à ces procédures inadmissibles et interromprait les poursuites engagées suite à cette procédure.

Deux cas ont été également soulevés, la délégation se référant au document précis et circonstancié établi par Elie Domota, secrétaire général de l'UGTG, dans un memorandum concernant la répression anti-syndicale. Pour rappel ce document a été remis en main propre à M. le conseiller aux affaires réservées en octobre 2012. Il s'agit du cas de la déléguée Régine Délphin poursuivie pour diffamation publique, injure et discrimination et de celui d'Elie Varioux, délégué syndical UGTG au Crédit Agricole, juge prudhommal, licencié au mépris des règles du code du Travail, au mépris des décisions de l'inspection du travail ; qui témoignent d'une vindicte patronale sans limite.

Monsieur le conseiller auprès de la Ministre de la Justice a déclaré qu'à ce jour, concernant les importantes questions abordées, il ne pouvait nous apporter aucun élément nouveau, depuis l'entrevue d'octobre. Il s'est engagé à rendre compte au cabinet de la ministre de la Justice Mme. C. Taubira des éléments établis par la délégation et des demandes expressément formulées - cela dans des délais immédiats.

La délégation a enregistré cet engagement.

Elle a assuré M. le Conseiller auprès de Mme Taubira de sa détermination à poursuivre son action et à revenir chercher les réponses aux questions formulées, forte de l'appui de plus de mille responsables syndicaux et militants des droits de l'homme.

Paris, le 15 janvier 2013.

Président : Jean-Jacques MARIE

Secrétaire : Gérard BAUVERT

Cicr : 28 rue des Petites écuries, 75 010 Paris. E-mail : comiteintercontrelarepression@voila.fr